

**Association Centre Protestant de Vacances  
Genève**

**Rapport de l'organe de révision  
sur le contrôle restreint à l'assemblée générale  
pour l'exercice arrêté au 31 janvier 2023**

**RSM Audit Switzerland SA**

Boulevard du Pont d'Arve 28  
1205 Genève

Switzerland

T: +41 22 888 50 50

F: +41 22 300 53 47

[www.rsmch.ch](http://www.rsmch.ch)

Rapport de l'organe de révision  
sur le contrôle restreint  
à l'assemblée générale de  
Association Centre Protestant de Vacances, Genève

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes et annexe) de l'Association Centre Protestant de Vacances, Genève pour l'exercice portant du 1er février 2022 au 31 janvier 2023.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au comité alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

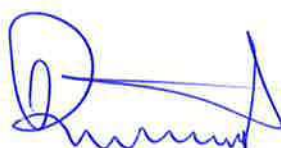
Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 janvier 2023 sont conformes aux exigences légales (LGAF, LSGAF, LIAF, directives étatiques) et aux normes "Swiss Gaap RPC".

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas constaté d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

RSM Audit Switzerland SA



O Bétrisey  
Expert-réviseur  
Réviseur responsable



J Howarth  
Expert-réviseur

Genève, le 11 avril 2023

Annexes :

- Comptes annuels, (bilan, compte de profits et pertes et annexes)

**THE POWER OF BEING UNDERSTOOD**  
AUDIT | TAX | CONSULTING

## BILAN AU 31 JANVIER 2023

<b>ACTIF</b>	<i>Notes</i>	<b>31.01.2023</b>	<b>31.01.2022</b>
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>			
<i>LIQUIDITES</i>			
Caisse		10 596.05	10 718.30
Poste		251 405.14	138 633.59
Banque		55 000.00	55 000.00
<i>REALISABLES</i>			
Débiteurs	1	25 282.42	36 208.37
<i>AUTRES ACTIFS CIRCULANTS</i>			
Comptes de régularisation	2	103 893.89	65 286.76
<b>TOTAL DES ACTIFS CIRCULANTS</b>		<b>446 177.50</b>	<b>305 847.02</b>
<b>ACTIFS IMMOBILISES</b>			
<i>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</i>			
Immeuble Groenroux	3	632 965.55	648 908.20
Matériel informatique		8 846.61	13 269.91
<i>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</i>			
Participation Centre sportif Vallée de Joux		1 000.00	1 000.00
Garantie de loyer		4 429.25	4 429.25
Parts SCI La Grange	4	0.00	75 642.00
Parts SCI Saint-Sorny	4	418.00	418.00
<b>TOTAL DES ACTIFS IMMOBILISES</b>		<b>647 659.41</b>	<b>743 667.36</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>1 093 836.91</b>	<b>1 049 514.38</b>

## BILAN AU 31 JANVIER 2023

<b>PASSIF</b>	<i>Notes</i>	<b>31.01.2023</b>	<b>31.01.2022</b>
<b>FONDS ETRANGERS</b>			
<i>DETTES A COURT TERME</i>			
Créanciers divers		9 132.85	8 929.20
Ligne de crédit UBS		58.50	101 241.50
Comptes de régularisation	2	317 766.69	140 993.83
Part de résultat à restituer à l'échéance du contrat (CT)	7	0.00	1 253.06
<i>DETTES A LONG TERME</i>			
Hypothèques		61 000.00	65 000.00
<b>TOTAL DES FONDS ETRANGERS</b>		<b>387 958.04</b>	<b>317 417.59</b>
<b>FONDS AFFECTES</b>			
	5		
Fonds Mimosa		37 466.35	49 903.99
Fonds Loisirs pour Tous		32 139.00	31 932.00
Fonds projets		47 574.00	55 187.00
Fonds travaux immeuble		512 019.20	527 961.85
Fonds Helvetia-Mix		8 070.00	11 370.00
Fonds GT Monitorat		10 000.00	0.00
Fonds Bourse d'études		0.00	8 400.00
Fonds informatique		5 000.00	0.00
<b>TOTAL DES FONDS AFFECTES</b>		<b>652 268.55</b>	<b>684 754.84</b>
<b>FONDS PROPRES</b>			
Capital	6	48 595.01	38 622.20
Résultat période 2022-2024	7	0.00	32 864.95
Résultat de l'exercice	7	5 015.31	-24 145.20
<b>TOTAL DES FONDS PROPRES</b>		<b>53 610.32</b>	<b>47 341.95</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>1 093 836.91</b>	<b>1 049 514.38</b>

**COMPTE D'EXPLOITATION POUR L'EXERCICE 2022-2023**

	Notes	Budget 2022-2023		Exercice 2022-2023		Exercice 2021-2022	
<b>RECETTES</b>							
Recettes des séjours	16	929 012.00	48.77%	872 635.55	43.21%	890 748.60	43.53%
Subventions	8	798 563.00	41.92%	863 183.00	42.74%	880 598.00	43.03%
Dons affectés	9	92 500.00	4.86%	106 135.86	5.26%	129 290.00	6.32%
Autres dons	10	45 000.00	2.36%	132 280.52	6.55%	109 991.48	5.37%
Recettes diverses	11	21 100.00	1.11%	22 575.06	1.12%	18 805.18	0.92%
Recettes Groenroux		18 800.00	0.99%	22 666.00	1.12%	17 042.40	0.83%
<b>TOTAL DES RECETTES</b>		<b>1 904 975.00</b>		<b>2 019 475.99</b>		<b>2 046 475.66</b>	
<b>CHARGES</b>							
Dépenses des séjours		516 402.00	27.49%	518 983.81	25.35%	613 420.89	29.59%
Aides accordées aux familles		60 000.00	3.19%	72 254.30	3.53%	60 146.50	2.90%
Soutien accordé aux séjours		54 408.00	2.90%	52 906.00	2.58%	54 034.00	2.61%
Frais de personnel	12	795 711.00	42.35%	908 487.45	44.38%	847 015.17	40.86%
Indemnités encadrement		189 700.00	10.10%	179 406.74	8.76%	187 497.06	9.05%
Formation des moniteurs-trices		53 600.00	2.85%	35 350.34	1.73%	22 183.12	1.07%
Frais de locaux		45 700.00	2.43%	52 277.01	2.55%	84 849.81	4.09%
Frais de véhicules		15 800.00	0.84%	18 933.67	0.92%	14 418.58	0.70%
Frais administratifs	13	52 414.00	2.79%	82 409.65	4.03%	73 053.40	3.52%
Frais de fonctionnement	14	71 440.00	3.80%	64 099.26	3.13%	72 180.38	3.48%
Dépenses Groenroux		21 800.00	1.16%	35 911.77	1.75%	39 985.83	1.93%
Dépenses Arbusigny		1 800.00	0.10%	0.00	0.00%	1 584.00	0.08%
Charges exceptionnelles	15	0.00	0.00%	25 926.97	1.27%	2 365.26	0.11%
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>1 878 775.00</b>		<b>2 046 946.97</b>		<b>2 072 734.00</b>	
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>26 200.00</b>		<b>-27 470.98</b>		<b>-26 258.34</b>	
<b>FONDS AFFECTES</b>							
Produits des fonds affectés	5	102 500.00		143 622.15		129 015.15	
Charges des fonds affectés		-128 700.00		-111 135.86		-129 290.00	
<b>RESULTAT DES FONDS AFFECTES</b>		<b>-26 200.00</b>		<b>32 486.29</b>		<b>-274.85</b>	
<b>RESULTAT AVANT REPARTITION</b>		<b>0.00</b>		<b>5 015.31</b>		<b>-26 533.19</b>	
Part du résultat à restituer	7	0.00				2 387.99	
<b>RESULTAT APRES REPARTITION</b>		<b>0.00</b>		<b>5 015.31</b>		<b>-24 145.20</b>	

## TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

	31.01.2023	31.01.2022
-Perte / Bénéfice	5 015.31	-24 145.20
Amortissements immobilisations corporelles	20 365.95	20 365.95
Dim./augm. créances	10 925.95	15 008.31
Dim./augm. compte de régularisation actif	-38 607.13	-18 589.91
Augm./dim. dettes à court terme	-102 232.41	-22 936.42
Augm./dim. compte de régularisation passif	176 772.86	-147 410.79
<b>FLUX FINANCIER PROVENANT DE L'ACTIVITÉ D'EXPLOITATION</b>	<b>72 240.53</b>	<b>-177 708.06</b>
Investissement en immobilisation corporelles	0.00	0.00
Investissement en immobilisation financières	75 642.00	-418.00
<b>FLUX FINANCIER PROVENANT DE L'ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT</b>	<b>75 642.00</b>	<b>-418.00</b>
Augm./dim. dettes à long terme	-4 000.00	-7 641.05
Fonds affectés	-32 486.29	274.85
Affectation résultat 2018-2021 au capital	1 253.06	0.00
<b>FLUX FINANCIER PROVENANT DE L'ACTIVITÉ DE FINANCEMENT</b>	<b>-35 233.23</b>	<b>-7 366.20</b>
Liquidités au début de l'exercice	204 351.89	389 844.15
Liquidités à la fin de l'exercice	317 001.19	204 351.89
<b>VARIATION DES LIQUIDITÉS</b>	<b>112 649.30</b>	<b>-185 492.26</b>

## Annexe aux comptes annuels arrêtés au 31 janvier 2023

### Informations générales

Le Centre Protestant de Vacances (CPV – Camps et centres aérés) est une association à but non-lucratif reconnue d'utilité publique qui organise des séjours de vacances et des activités de loisirs s'adressant aux enfants et adolescents entre 4 et 18 ans. Son siège est à Genève, en Suisse.

Dans tous ses domaines d'activités, le CPV promeut différentes valeurs :

- Le respect des personnes et la tolérance : il ne pratique aucune distinction d'origine, de classe sociale, de religion, de culture, de genre ou d'orientation sexuelle ;
- Le respect de la nature, par une consommation responsable et une bonne utilisation des ressources ;
- La collectivité et le partage ;
- Le développement personnel, l'autonomisation ainsi que la confiance mutuelle.

### Principe de comptabilisation

Les comptes annuels sont établis conformément aux principes comptables légaux en Suisse. Les produits et les charges sont comptabilisés sur la base des prestations et engagements convenus. En outre, les états financiers sont établis conformément aux normes comptables « Swiss GAAP RPC »

Les montants présentés dans ces états financiers sont exprimés en Francs suisses.

### Principes généraux d'évaluation comptables

#### a. Liquidités et dettes bancaires

Les liquidités sont portées au bilan à leur valeur nominale. Les dettes figurent pour leurs montants dus en capital et intérêts.

#### b. Débiteurs

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale sur la base des prestations réalisées à la date de la clôture.

#### c. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont amorties de façon linéaire, selon les taux suivants :

- Immeubles : 1.5%
- Véhicules : 20% (5 ans)
- Matériel : 25% (4 ans)
- Matériel informatique : 16.66% (6 ans)

Le seuil d'activation des immobilisations corporelles est de CHF 5'000.00 par unité. Compte tenu de son usage, le matériel des séjours est considéré comme « consommable » et partant, n'est pas immobilisé.

#### d. Créanciers divers

Les dettes sont portées au bilan à leur valeur vénale.

La comptabilisation implique l'enregistrement des factures correspondant à des livraisons ou à des prestations réalisées à la date de clôture.

## Notes concernant le Bilan et le Compte d'Exploitation

### 1. Débiteurs

Un compte débiteur a été créé spécifiquement pour le suivi des avances versées au Centre équestre de La Caracole. En effet, suite à une demande de leur part, un échéancier de paiement a été mis en place dès septembre 2018 pour les saisons suivantes (courant d'octobre à août). Cet échéancier prend en compte un pourcentage de risque d'annulation des activités, le solde final est calculé chaque année à la fin de l'été. Durant l'exercice 2020-21, un nombre important de séjours ont dû être annulés à cause de la pandémie de COVID-19. Le Centre équestre de La Caracole n'ayant pas été en mesure de rembourser directement l'Association pour les montants importants avancés, un plan de remboursement sur quatre ans a été mis en place et arrivera à son terme lors de l'exercice comptable 2023-24, après les séjours de l'été.

### 2. Compte de régularisation actif et passif

Les postes transitoires sont déterminés en fonction du principe de la délimitation des charges et des produits sur l'exercice concerné.

	<u>31.01.2023</u>	<u>31.01.2022</u>
<u>Comptes de régularisation actif</u>		
Charges payées d'avance <sup>1</sup>	63 074.29	34 022.55
Produits à recevoir <sup>2</sup>	40 819.60	31 264.21
	<u>103 893.89</u>	<u>65 286.76</u>
<u>Comptes de régularisation passif</u>		
Charges à payer <sup>3</sup>	38 277.94	55 158.52
Produits constatés d'avance <sup>4</sup>	279 488.75	85 835.31
	<u>317 766.69</u>	<u>140 993.83</u>

<sup>1</sup> Les charges payées d'avance concernent essentiellement les acomptes des hébergements loués pour les séjours, et plus particulièrement ceux de l'été 2023. D'autres frais relatifs aux séjours de février et de Pâques 2023, des primes d'assurances diverses ainsi que des frais relatifs aux logiciels informatiques complètent ce montant.

<sup>2</sup> Les produits à recevoir sont constitués des subventions communales de certaines communes ayant souhaité être facturées en fin d'année plutôt qu'en septembre. Un don de la Fondation Sesam est en attente de réception. Des soldes d'assurance sociales en faveur du CPV viennent compléter ce montant.

<sup>3</sup> Les charges à payer en fin d'exercice 2022-23 sont très peu élevées et sont principalement composées de soldes d'assurances sociales et de divers frais liés aux séjours 2022.

<sup>4</sup> Les produits constatés d'avance sont majoritairement constitués de la première tranche de subvention 2023 de la part de l'État de Genève et des recettes d'inscriptions aux séjours de février et Pâques 2023.



### 3. Immobilisations corporelles

Les actifs sont comptabilisés au coût d'acquisition et les amortissements sont enregistrés selon la méthode indirecte linéaire.

#### Tableau des immobilisations au 31.01.2023

	Valeur brute au 01.02.2022	Fonds amort. au 01.02.2022	Invest.	Amortissements de l'exercice	Valeur brute au 31.01.2023	Amortissements cumulés	Valeur au bilan au 31.01.2023
Immeuble Groenroux <sup>1</sup>	1 062 843.20	-413 935.00	0.00	-15 942.65	1 062 843.20	-429 877.65	632 965.55
Matériel informatique <sup>2</sup>	26 539.81	-13 269.90	0.00	-4 423.30	26 539.81	-17 693.20	8 846.61
	<b>1 089 383.01</b>	<b>-427 204.90</b>	<b>0.00</b>	<b>-20 365.95</b>	<b>1 089 383.01</b>	<b>-447 570.85</b>	<b>641 812.16</b>

<sup>1</sup> La maison de Groenroux est un lieu de vacances appartenant au CPV depuis plusieurs décennies. Elle est grevée d'une hypothèque de CHF 61'000.-. Utilisée comme lieu de vacances et de formation, la maison n'est plus louée au public à dater de 2021. Grâce à une recherche de fonds entreprise par l'Association, d'importants travaux de mise aux normes incendie et de rénovation ont pu y être entrepris dès octobre 2014. Aucune rénovation importante n'a été effectuée dans la maison pendant l'exercice 2022-23.

<sup>2</sup> En 2019, le CPV a fait l'acquisition de postes de travail fixes et portables pour ses collaborateurs·trices. L'amortissement de ce matériel est calculé sur une base de 6 ans, qui est la période de renouvellement de ce type de matériel au sein de l'Association.

### 4. Parts SCI « La Grange » & SCI « Saint-Sorny »

Des parts de la SCI « La Grange » ont été acquises par le CPV pour € 70'000.00 durant l'exercice 2011, et activées pour un montant de CHF 90'708.00.

Après la chute de l'Euro par rapport au Franc Suisse en début d'année 2015, ces parts ont été réévaluées à CHF 78'420.30. Elles ont été réévaluées à nouveau à la fin de l'exercice 2019-20 et s'élevaient en début d'exercice à CHF 75'642.00. La maison a été vendue en fin d'année 2021 et les parts extournées en 2022 (voir note n°15).

Au début de l'exercice 2021-22, deux particuliers ont fait don de leur part dans la SCI « Saint-Sorny » au CPV. Saint-Sorny est une abbaye située en Ardèche où le CPV organise des séjours depuis de nombreuses années. Elle appartient à une SCI dont le siège est à Genève et est gérée par une Association, l'Assy, également basée à Genève.

Les éventuelles dépréciations d'actifs sur ces immobilisations financières doivent être évaluées après trois exercices complets et ensuite tous les trois ans.

## 5. Fonds affectés

### Variation des fonds affectés au 31 janvier 2023

	Solde au 01.02.2022	Recettes Dotation	Dépenses Utilisation	Transferts	Solde au 31.01.2023
Fonds Mimosa <sup>1</sup>	49 903.99	35 635.86	-48 073.50	0.00	<b>37 466.35</b>
Fonds Loisirs pour Tous <sup>2</sup>	31 932.00	37 500.00	-37 293.00	0.00	<b>32 139.00</b>
Fonds Projets <sup>3</sup>	55 187.00	8 000.00	-15 613.00	0.00	<b>47 574.00</b>
Fonds Travaux immeuble <sup>4</sup>	527 961.85	0.00	-15 942.65	0.00	<b>512 019.20</b>
Fonds Helvetia-Mix <sup>5</sup>	11 370.00	15 000.00	-18 300.00	0.00	<b>8 070.00</b>
Fonds GT Monitorat <sup>6</sup>	0.00	10 000.00	0.00	0.00	<b>10 000.00</b>
Fonds Bourse d'étude <sup>7</sup>	8 400.00	0.00	-8 400.00	0.00	<b>0.00</b>
Fonds informatique <sup>8</sup>	0.00	5 000.00	0.00	0.00	<b>5 000.00</b>
<b>Total des fonds</b>	<b>684 754.84</b>	<b>111 135.86</b>	<b>-143 622.15</b>	<b>0.00</b>	<b>652 268.55</b>

### Variation des fonds affectés au 31 janvier 2022

	Solde au 01.02.2021	Recettes Dotation	Dépenses Utilisation	Transferts	Solde au 31.01.2022
Fonds Mimosa	58 477.49	33 390.00	-41 963.50	0.00	<b>49 903.99</b>
Fonds Loisirs pour Tous	33 840.00	37 500.00	-39 408.00	0.00	<b>31 932.00</b>
Fonds Projets	40 813.00	29 000.00	-14 626.00	0.00	<b>55 187.00</b>
Fonds Travaux immeuble	543 904.50	0.00	-15 942.65	0.00	<b>527 961.85</b>
Fonds Helvetia-Mix	7 445.00	15 000.00	-11 075.00	0.00	<b>11 370.00</b>
Fonds Bourse d'étude	0.00	14 400.00	-6 000.00	0.00	<b>8 400.00</b>
<b>Total des fonds</b>	<b>684 479.99</b>	<b>129 290.00</b>	<b>-129 015.15</b>	<b>0.00</b>	<b>684 754.84</b>

<sup>1</sup> Le fonds Mimosa a été alimenté par un don de la part de la Fondation Albatros ainsi que par le bénéfice de la traditionnelle vente de fleurs qui, cette année, a eu lieu normalement. À cela viennent s'ajouter des dons privés ponctuels.

<sup>2</sup> Un contrat de partenariat a été établi avec la Fondation Albatros ayant pour but de créer un fonds affecté afin de diminuer le prix des séjours uniformément à hauteur de 3 CHF par jour et par enfant.

<sup>3</sup> Le fonds Projets a été mis à profit pour tout notre programme des séjours 2022.

<sup>4</sup> Le fonds Travaux immeuble est amorti au même taux que l'immeuble Groenroux.

<sup>5</sup> Le fonds Helvetia-Mix a été constitué au début de l'exercice 2019. Il a pour but de favoriser l'accueil d'enfants et de jeunes migrants dans les activités proposées par le CPV. Il a été alimenté par des dons de la Fondation Sesam, de la Fondation Albatros et de la Fondation Gandur pour la Jeunesse.

<sup>6</sup> Le fonds Bourse d'étude a été constitué en 2021 d'un don de la part d'une Fondation privée genevoise afin de soutenir les études de l'apprentie employée de commerce de l'Association. Cette bourse a été totalement versée à notre apprentie.

<sup>7</sup> Le fonds informatique a été alimenté par une part du résultat de l'exercice en vue de financer la refonte totale de la base de données du CPV (projet prévu pour 2024-2025).

<sup>8</sup> Le fonds GT Monitorat a été constitué en 2022 afin de financer un groupe de travail inter-associatif sur le statut des moniteurs·trices de camps de vacances. Il a été financé par un don de la Fondation Albatros.

## 6. Capital

**Tableau de variation du capital au 31 janvier 2023**

	<b>Solde au 01.02.2022</b>	<b>Dotations<sup>1</sup></b>	<b>Solde au 31.01.2023</b>
Capital	38 622.20	9 972.81	48 595.01
Part du résultat à conserver	8 719.75	-8 719.75	0.00
Résultat avant affectation	0.00	10 015.31	0.00
Affectation du résultat	0.00	-5 000.00	0.00
Bénéfice (perte) de l'exercice	0.00	5 015.31	5 015.31
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>47 341.95</b>	<b>11 283.68</b>	<b>53 610.32</b>

**Tableau de variation du capital au 31 janvier 2022**

	<b>Solde au 01.02.2021</b>	<b>Dotations</b>	<b>Solde au 31.01.2022</b>
Capital	38 622.20	0.00	38 622.20
Part du résultat à conserver	32 864.95	0.00	32 864.95
Bénéfice (perte) de l'exercice	0.00	-24 145.20	-24 145.20
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>71 487.15</b>	<b>-24 145.20</b>	<b>47 341.95</b>

<sup>1</sup> La dotation au capital comprend le solde de part du résultat à conserver, CHF 8'719.75, la correction effectuée en début d'exercice 2022-23, CHF 355.51, et le solde de la part à restituer à l'État de Genève, CHF 897.55 (voir note n°7).

## 7. Tableau de répartition du résultat

Selon le contrat de prestation signé entre le CPV et l'Etat de Genève couvrant la période 2022 – 2024, le CPV doit restituer à l'Etat 9% de son résultat cumulé sur la totalité du contrat à la fin de la période concernée. Pendant la durée du contrat de prestation, le résultat cumulé doit être comptabilisé dans un compte spécifique des Fonds propres nommé « Résultat période 2022-2024 ».

La période 2018-2021 s'est soldée par un résultat positif de CHF 897.55 que le CPV a pu conserver selon décision de l'Etat de Genève.

### Tableau de répartition du résultat - Contrat de prestation 2022 - 2024<sup>1</sup>

	31.01.2023	31.01.2024	31.01.2025	Cumul
Résultat avant répartition	10 015.31	0.00	0.00	10 015.31
Répartition résultat au 31.01.2023	-901.38	0.00	0.00	-901.38
Répartition résultat au 31.01.2024	0.00	0.00	0.00	0.00
Répartition résultat au 31.01.2025	0.00	0.00	0.00	0.00
Part du résultat à restituer	901.38	0.00	0.00	901.38
<b>Résultat après répartition</b>	<b>9 113.93</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>9 113.93</b>

<sup>1</sup> L'Association a décidé d'affecter une partie de son résultat annuel à un fonds affecté, un tableau de suivi du résultat avant affectation est inclus dans les annexes aux comptes afin d'assurer le suivi d'un éventuel montant à restituer à l'Etat de Genève à l'échéance du contrat. Ce montant est purement indicatif et n'apparaît nulle part dans les comptes.

### Tableau de répartition du résultat - Contrat de prestation 2018 - 2021

	31.01.2019	31.01.2020	Correction <sup>2</sup>	31.01.2021	31.01.2022	Cumul
Résultat avant répartition	27 078.67	-31 028.73	0.00	40 456.06	-26 533.19	9 972.81
Répartition résultat au 31.01.2019	-2 437.08	0.00	0.00	0.00	0.00	-2 437.08
Répartition résultat au 31.01.2020	0.00	2 792.59	0.00	0.00	0.00	2 792.59
Répartition résultat au 31.01.2021	0.00	0.00	-355.51	-3 641.05	0.00	-3 996.56
Répartition résultat au 31.01.2022	0.00	0.00	0.00	0.00	2 387.99	2 387.99
Correction après bouclage	0.00	0.00	355.51	0.00	0.00	355.51
Part du résultat à restituer	2 437.08	-2 792.59	0.00	3 641.05	-2 387.99	897.55
<b>Résultat après répartition</b>	<b>24 641.59</b>	<b>-28 236.14</b>	<b>0.00</b>	<b>36 815.01</b>	<b>-24 145.20</b>	<b>9 075.26</b>

<sup>2</sup> Une erreur de répartition dans la part de subvention 2019 à restituer à l'Etat a été corrigée en début d'exercice 2020-21. En effet, l'article 13 du Contrat de Prestation établi entre le CPV et l'Etat de Genève stipule que le résultat cumulé du compte « Part de subvention à restituer à l'Etat » ne peut être négatif. Ce solde a dû être déduit de la part revenant au CPV en fin de période de contrat, étant donné que le résultat final cumulé était supérieur à zéro.

## 8. Subventions

<u>Subventions</u>	<u>2022 - 2023</u>	<u>2021 - 2022</u>
État de Genève - DIP	377 000.00	377 000.00
État de Genève - DCS	0.00	8 000.00
Ville de Genève infrastructure/fonctionnement	175 300.00	175 300.00
Ville de Genève camps/production	82 290.00	82 065.00
Ville de Genève fonds apprentissage	0.00	3 000.00
Confédération - OFAS - art.7, al.2, LEEJ	148 421.00	162 319.00
Confédération - OFAS - art.9, LEEJ	11 360.00	0.00
Communes genevoises <sup>1</sup>	66 367.00	70 639.00
Communes romandes <sup>1</sup>	2 445.00	2 275.00
	<u>863 183.00</u>	<u>880 598.00</u>

<sup>1</sup> Grâce à une action menée par le GLAJ-GE (Groupe de liaison genevois des Associations de Jeunesse) en 2003, la plupart des communes genevoises se sont engagées à subventionner les colons de leurs communes participant à nos activités à hauteur de CHF 10.- par jour et par enfant. Depuis l'année 2017, une partie de ces communes ont augmenté leur subvention qui peut maintenant s'élever jusqu'à CHF 15.- par jour et par enfant. Certaines communes romandes soutiennent également nos activités. Détails pages suivantes.

Par le biais du contrat de prestation conclu entre le Département de l'instruction publique et le CPV, une subvention non-monnaire pour la mise à disposition de maisons de vacances est octroyée au CPV. La valeur annuelle pour la mise à disposition durant 7 semaines de ces maisons a été évaluée à CHF 48'060.- par l'État de Genève.

La Ville de Genève soutient également le CPV par le biais d'une subvention en nature en mettant à disposition de l'Association des locaux pour l'organisation de ses centres aérés. La valeur annuelle des locaux mis à disposition s'élève à CHF 3'410.-. Cette subvention en nature est prise en charge par le Service des écoles et institutions pour l'enfance du Département de la cohésion sociale et de la solidarité de la Ville.

Détail subventions communes genevoises (en fonction des journées-enfants)

	<b><u>2022 - 2023</u></b>	<b><u>2021 - 2022</u></b>
AIRE-LA-VILLE	0.00	345.00
ANIERES	1 530.00	540.00
AVULLY	225.00	325.00
AVUSY	390.00	645.00
BARDONNEX / CROIX-DE-ROZON	2 100.00	2 220.00
BELLEVUE	915.00	390.00
BERNEX	2 280.00	2 130.00
CAROUGE	4 992.00	6 711.00
CARTIGNY	570.00	225.00
CELIGNY	330.00	75.00
CHANCY	750.00	1 080.00
CHENE-BOUGERIES	2 315.00	3 045.00
CHENE-BOURG	1 035.00	1 070.00
CHOULEX	345.00	50.00
COLLEX-BOSSY	50.00	260.00
COLLONGE BELLERIVE	3 165.00	2 745.00
COLOGNY	975.00	795.00
CONFIGNON	1 275.00	2 605.00
CORSIER	500.00	900.00
DARDAGNY	1 020.00	630.00
GENTHOD	1 365.00	1 000.00
GRAND-SACONNEX	4 035.00	4 065.00
GY	0.00	0.00
HERMANCE	150.00	0.00
JUSSY	100.00	0.00
LACONNEX	0.00	675.00
LANCY / GRAND-LANCY	10 416.00	10 944.00
MEINIER	1 005.00	795.00
MEYRIN	3 035.00	2 085.00
ONEX	2 895.00	3 058.00
PERLY-CERTHOUX	720.00	675.00
PLAN-LES-OUATES	3 825.00	5 385.00
PREGNY- CHAMBESY	740.00	500.00
PRESINGE	315.00	0.00
PUPLINGE	200.00	710.00
RUSSIN	0.00	0.00
SATIGNY	2 175.00	4 875.00
SORAL	780.00	795.00
THONEX	1 645.00	540.00
TROINEX	390.00	540.00
VANDOEUVRES	1 170.00	825.00
VERNIER	1 160.00	1 050.00
VERSOIX	1 344.00	1 136.00
VEYRIER	4 140.00	4 200.00
	<b><u>66 367.00</u></b>	<b><u>70 639.00</u></b>

Détail subventions communes romandes (en fonction des journées-enfants)

	<u>2022 - 2023</u>	<u>2021 - 2022</u>
BELMONT-SUR-LAUSANNE	200.00	0.00
BUCHILLON	50.00	0.00
CHATEL-ST-DENIS	150.00	0.00
CRASSIER	50.00	25.00
DELEMONT	160.00	0.00
DUILLIER	50.00	50.00
ECHICHENS	50.00	0.00
ECHALLENS	0.00	100.00
ECUBLENS	100.00	50.00
EPALINGES	80.00	0.00
FOUNEX	0.00	620.00
GIMEL	120.00	0.00
GOLLION	0.00	50.00
GRENS	0.00	150.00
HAUTEMORGES	0.00	50.00
LE MONT-SUR-LAUSANNE	0.00	200.00
LE VAUD	25.00	250.00
LUCENS	240.00	80.00
LUSSERY-VILLARS	80.00	160.00
MIES	200.00	80.00
MONTILLIEZ	150.00	0.00
POMPAPLES	100.00	0.00
PREVERENGES	140.00	80.00
ROLLE	140.00	0.00
SAINT-GEORGE	100.00	100.00
SAINTE-CROIX	0.00	100.00
SAVIGNY	100.00	0.00
TRELEX	80.00	0.00
VAUX-SUR-MORGES	80.00	80.00
VINZEL	0.00	50.00
	<b>2 445.00</b>	<b>2 275.00</b>

## 9. Dons affectés

<u>Dons affectés</u>	<u>2022 - 2023</u>	<u>2021 - 2022</u>
Fondation Albatros	77 500.00	64 500.00
Fondation du groupe Pictet	0.00	20 000.00
Fondation privée genevoise	0.00	14 400.00
Fondation Gandur pour la Jeunesse	5 000.00	5 000.00
Fondation Sesam	5 000.00	5 000.00
Action bénévole Mimosa du Bonheur	10 255.86	405.00
Autres produits affectés	8 380.00	19 985.00
	<u>106 135.86</u>	<u>129 290.00</u>

## 10. Autres dons

<u>Autres dons</u>	<u>2022 - 2023</u>	<u>2021 - 2022</u>
Fondation privée genevoise	0.00	66 600.00
Fondation Albatros	0.00	18 000.00
Fondation Alfred et Eugénie Baur	10 000.00	0.00
GLAJ-GE - Fonds Selim Neffah	2 469.10	4 084.00
FPCV	0.00	2 100.00
Appel donateurs "Merci"	21 765.00	12 046.85
Don parts SCI "La Grange"	95 448.91	0.00
Don parts SCI "Saint-Sorny"	0.00	418.00
Autres dons	2 597.51	6 742.63
	<u>132 280.52</u>	<u>109 991.48</u>

## 11. Recettes diverses

<u>Recettes diverses</u>	<u>2022 - 2023</u>	<u>2021 - 2022</u>
Location véhicules	7 370.00	5 830.00
Mandats <sup>1</sup>	14 324.80	0.00
Taxes non-résidents <sup>2</sup>	0.00	11 800.00
Autres recettes	880.26	1 175.18
	<u>22 575.06</u>	<u>18 805.18</u>

<sup>1</sup> Durant l'été 2022, le CPV a été mandaté par l'État de Genève pour un projet d'accueil spécialisé d'enfants durant les centres aérés. Les frais liés à cet accueil font partie intégrante des salaires de l'exercice 2022-23.

<sup>2</sup> Les taxes non-résidents sont désormais intégrées dans les recettes des séjours. Sur l'exercice 2022-23, elles s'élèvent à CHF 14'670.-.



## 12. Frais de personnel

Nombre de collaborateurs-trices : l'Association a employé moins de 10 collaborateurs-trices équivalent plein-temps sur l'exercice 2022-23. Il en a été de même pour l'exercice précédent 2021-22.

Le montant brut des indemnités versées à la Direction du CPV durant l'exercice 2022-23 s'élève à CHF 132'455.65. À dater du 1<sup>er</sup> septembre 2022, le CPV est passé à un système de co-direction, avec deux personnes engagées à la Direction de l'Association. Durant l'exercice 2021-22, ce montant s'élevait à CHF 105'347.60.

## 13. Frais administratifs

<u>Frais administratifs</u>	<u>2022 - 2023</u>	<u>2021 - 2022</u>
Téléphone	10 593.70	9 859.93
Frais de bureau	10 713.88	10 114.00
Frais de port	8 410.40	7 042.85
Frais informatiques	22 846.48	24 802.07
Commission paiements en ligne	8 816.13	8 909.51
Frais de révision	4 500.00	4 500.00
Intérêts hypothécaires	1 480.55	0.00
Perte au change	8 490.50	0.00
Autres frais administratifs	6 558.01	7 825.04
	<u>82 409.65</u>	<u>73 053.40</u>

## 14. Frais de fonctionnement

<u>Frais de fonctionnement</u>	<u>2022 - 2023</u>	<u>2021 - 2022</u>
Frais d'événements	2 338.92	20 365.16
Frais d'animation	10 340.08	5 954.15
Frais de communication	26 399.11	23 496.83
Assurances association	3 707.25	4 315.05
Cotisations partenaires et honoraires	13 780.95	13 682.15
Frais de représentation et de réunions	5 097.70	1 367.68
Annulation débiteurs douteux	2 963.12	791.32
Pertes et profits exercices antérieurs	-1 885.66	1 488.54
Autres frais de fonctionnement	1 357.79	719.50
	<u>64 099.26</u>	<u>72 180.38</u>

## 15. Charges exceptionnelles

La vente de la maison « La Grange » le 27 décembre 2021, appartenant partiellement au CPV s'est soldée par une perte exceptionnelle de CHF 25'287.65 sur les parts investies par le CPV lors de l'achat du bien en 2011. Une perte au change supplémentaire de CHF 2'629.90 a été comptabilisée en sus. Cette perte a été compensée par un don des parts de l'Association des Amis du Grand-Large qui a cédé l'intégralité de la somme lui revenant après la vente de la maison au CPV (voir note n°10).

Les frais spécifiques liés à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 ont été comptabilisés dans un compte de frais à part. Ceux-ci représentent principalement l'achat de matériel sanitaire, tels que des masques et des produits désinfectants, des nettoyages supplémentaires des locaux ou encore, des frais d'organisation de télétravail. Il s'agit du dernier exercice où ces frais seront considérés comme exceptionnels.

## 16. Exploitation exceptionnelle

Sur le Canton de Genève, l'année civile 2022 n'a comporté que 12 semaines de vacances scolaires au lieu des 13 semaines habituelles. En effet, sur décision de l'État de Genève, les vacances scolaires d'été ont été réduites d'une semaine à dater de l'été 2022. Cette semaine de vacances ne sera compensée qu'en 2023 pour les vacances de Pâques. Cette situation transitoire est la raison de la diminution des recettes et des charges des séjours par rapport à l'exercice 2021-22.